

RÉSULTATS DU SONDAGE ORS

Les Obligations Réglementaires de Service
des professeur(e)s documentalistes
Novembre 2015



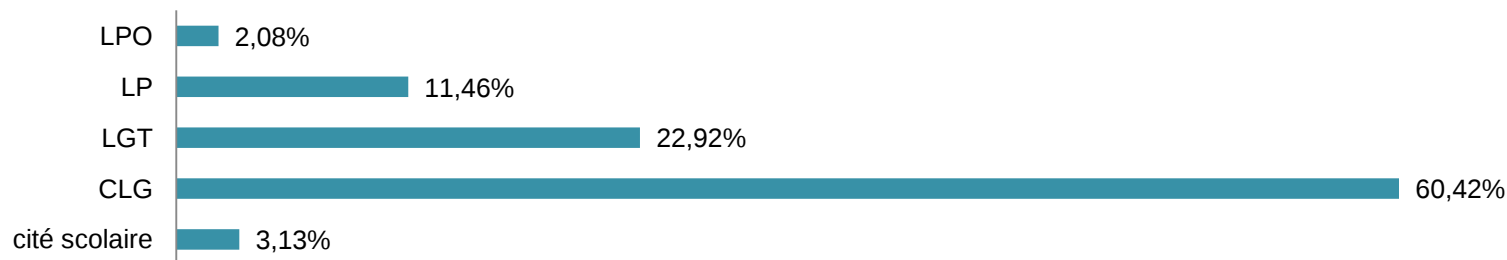
PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

96 personnes ont répondu au sondage, soit environ **40% des professeur(e)s documentalistes** de l'académie.

La majorité exerce en collège, le reste se répartit, par ordre décroissant en : LGT, LP ou LPO, et en cité scolaire.

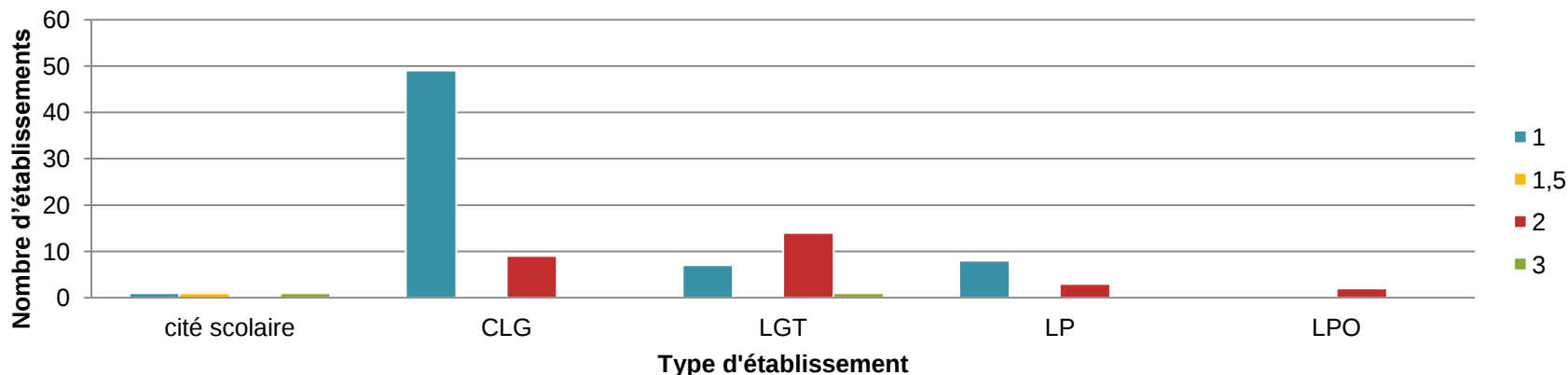
11.5% exercent dans des établissements de l'Education prioritaire (REP et REP+).

Type d'établissement d'exercice



Près de la moitié des répondant(e)s exercent dans des établissements de 500 à 900 élèves. Les établissements de moins de 500 élèves représentent moins d'un quart des réponses. Ceux de plus de 900 élèves, environ un-tiers.

Nombre de postes par types d'établissement



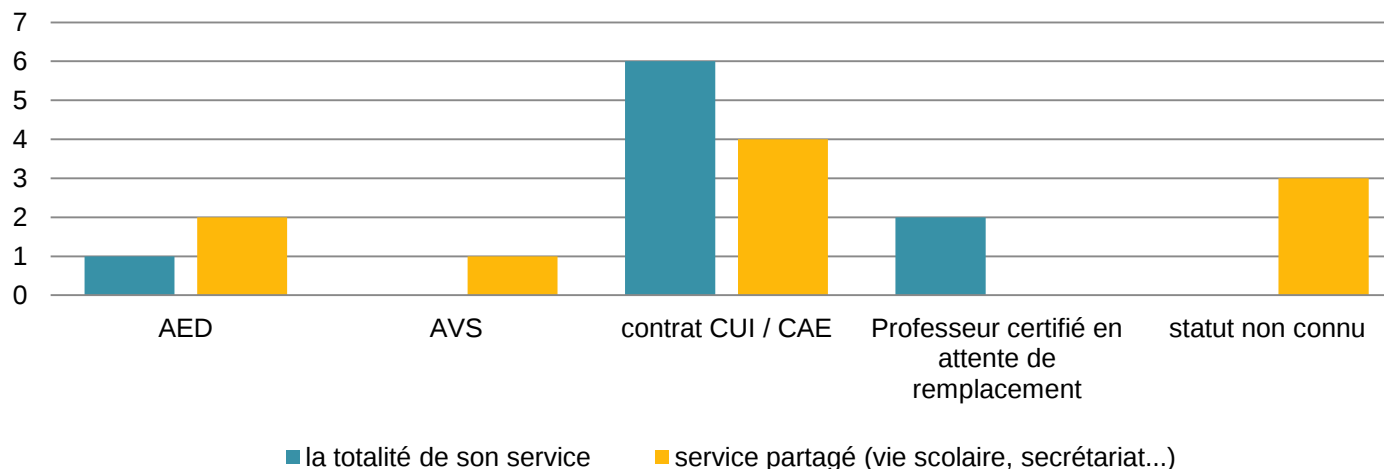
Dans 69% des cas, il y a moins de 2 postes dans les CDI. On trouve 2 postes dans les collèges REP+ et 2 postes ou plus dans certains lycées et cités scolaires.

80 % des personnes ayant répondu sont titulaires de leur poste. Parmi les 20% restant, on compte : 8 stagiaires, 7 TZR et 4 contractuel(-le)s.

Dans moins de 20% des cas, les répondant(e)s déclarent bénéficier d'un(e) aide-documentaliste. La proportion reste identique dans les établissements de plus de 900 élèves.

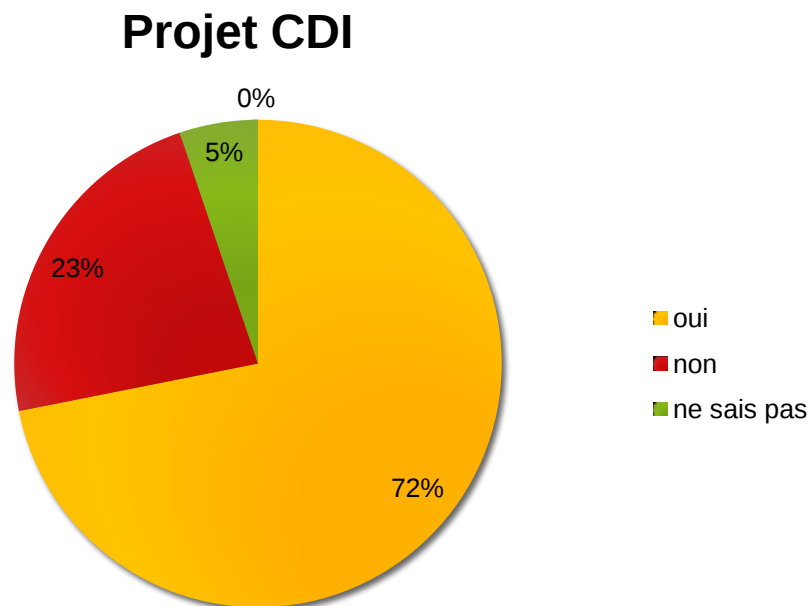
Dans la plupart des cas, il s'agit de personnel avec un contrat de type CUI/CAE.

Le personnel d'aide au CDI



L'ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATION- DOCUMENTATION

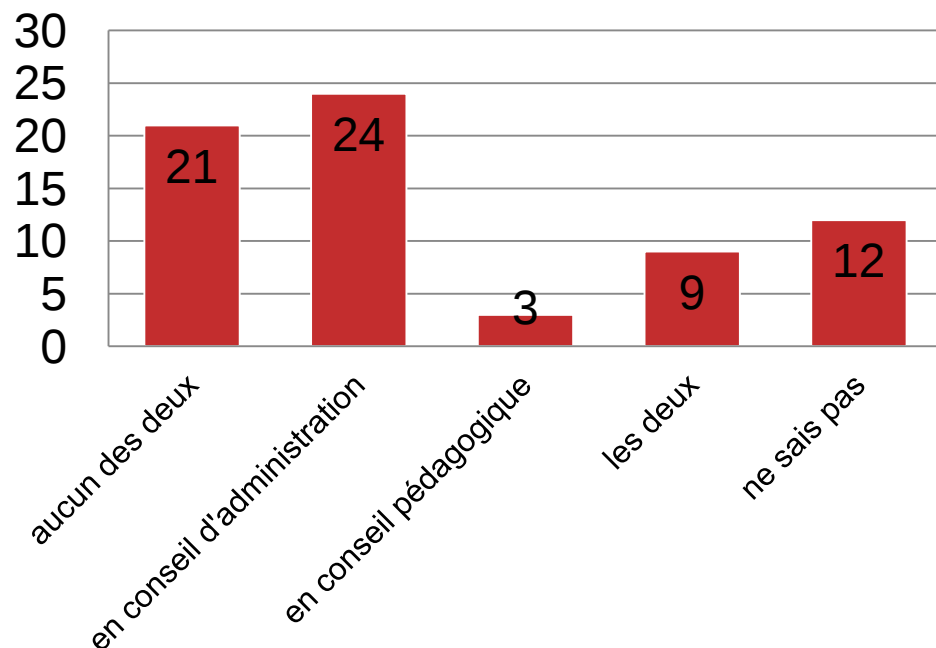
Le projet documentaire (1)



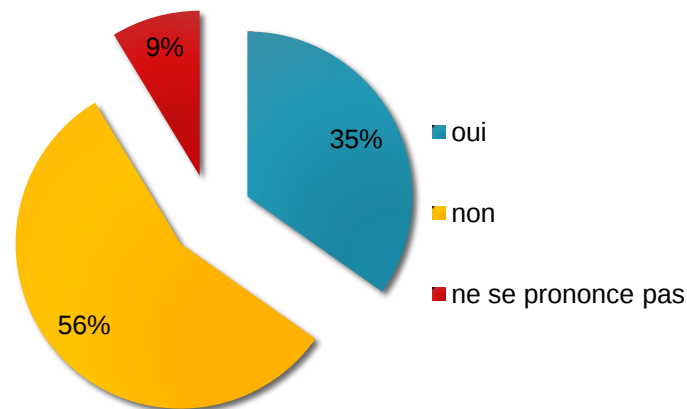
Il existe un projet CDI dans la majorité des établissements scolaires, d'après les réponses des répondant(e)s.

Le projet documentaire (2)

Présentation du projet CDI dans les différentes instances



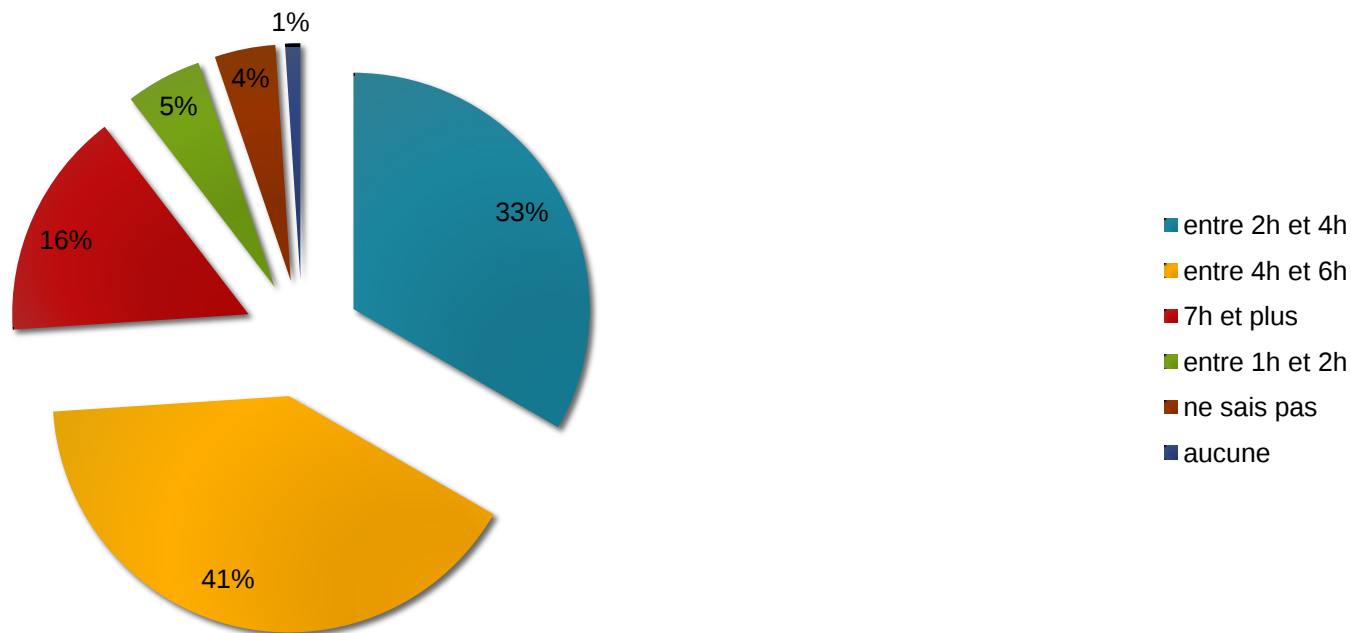
Quantification du nombre d'heures de pédagogie dans les projets CDI



Plus d'1 fois sur 3, le projet CDI quantifie le nombre d'heures de pédagogie. Dans un peu plus de la moitié des cas, le projet documentaire est présenté en CA et / ou en CP. **Quand le projet est présenté en CA, il contient plus souvent (que dans le cas contraire) une évaluation du nombre d'heures d'interventions pédagogiques.**

Place de la pédagogie dans les services

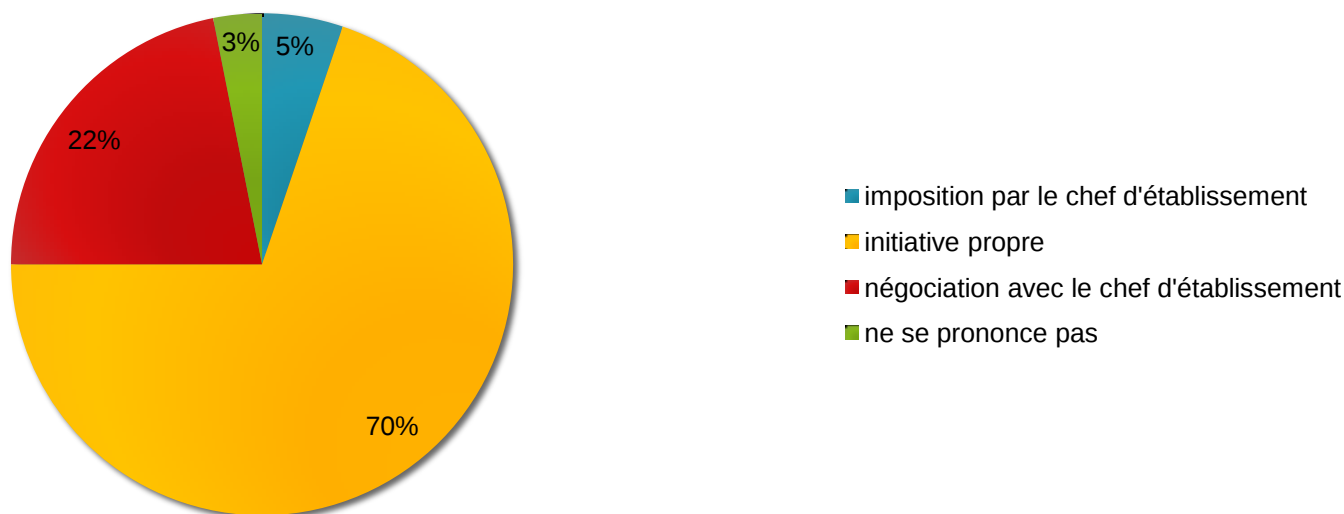
Nombre d'heures d'enseignement par semaine, en moyenne



Près des $\frac{3}{4}$ des sondé(e)s comptabiliseraient de 2 à 6 heures d'interventions pédagogiques par semaine. Les 1% qui ne déclarent aucune heure d'enseignement correspondent au cas d'une stagiaire mi-temps. Parmi les 4% qui ne savent pas, on compte essentiellement des personnels en remplacement.

Mise en œuvre de l'enseignement

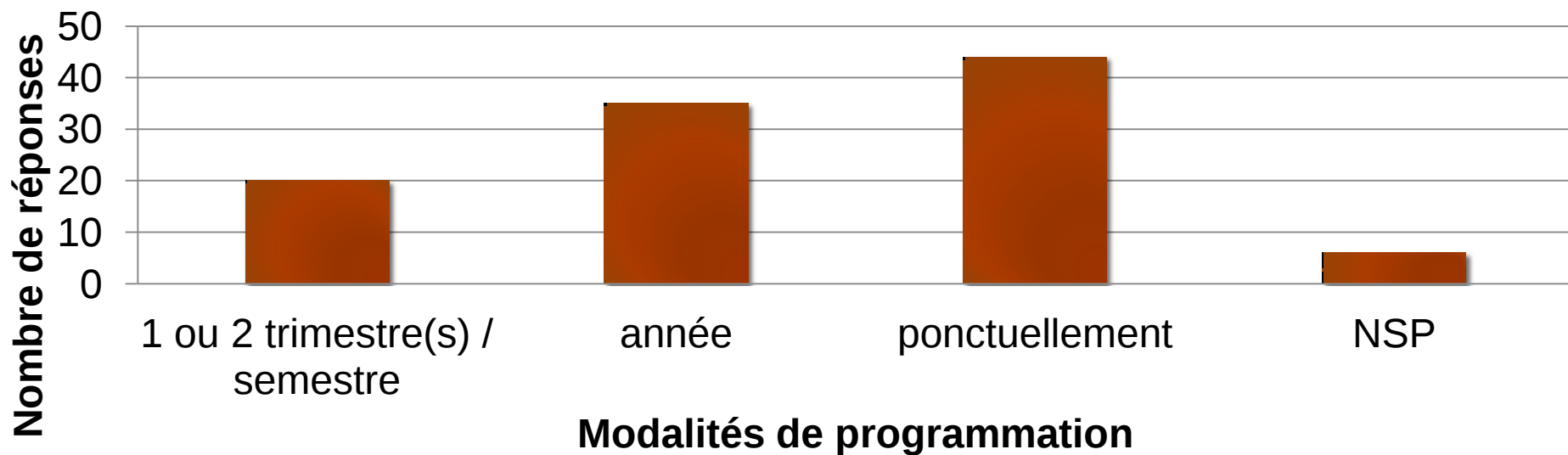
Origine de la mise en œuvre d'un enseignement d'information-documentation



Pour une très large majorité : il s'agit soit d'une initiative personnelle du ou des professeur(e)s documentalistes, soit d'une proposition issue d'échanges avec les autres collègues de l'équipe éducative. **L'obligation par le chef d'établissement se fait essentiellement dans le cas de l'AP ou de l'IRD (Initiation à la Recherche Documentaire) en 6^{ème}.**

Programmation de l'enseignement

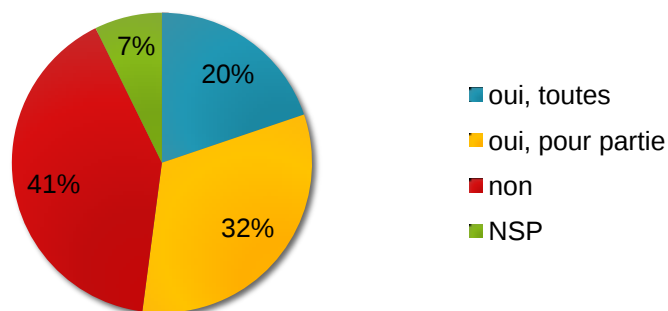
Programmation des heures d'information-documentation



Plus de la moitié des personnes interrogées programme leurs séances pédagogiques à l'année ou sur 1 ou 2 trimestres / semestre. Pour certaines, ces heures programmées peuvent être abondées par des interventions plus ponctuelles, en fonction des besoins / demandes / projets qui apparaissent en cours d'année.

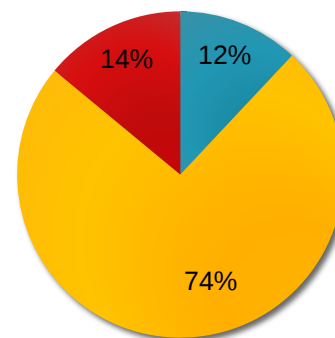
L'enseignement dans l'emploi du temps des élèves

Inscription des heures d'information-documentation à l'EDT



Statut des heures d'information-documentation à l'EDT des élèves

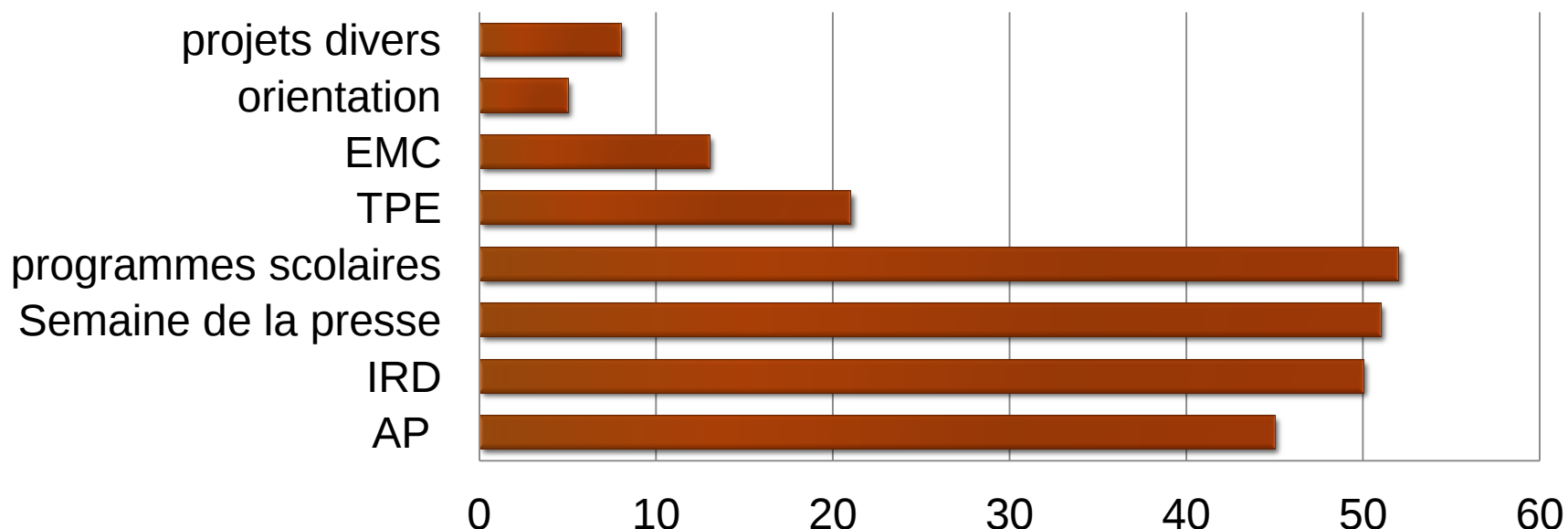
■ en plus de leur grille horaire ■ incluses dans leur grille horaire
 ■ ne sais pas



Dans plus de la moitié des cas, les heures d'information-documentation sont inscrites à l'emploi du temps (EDT) des élèves, pour tout ou partie. Mais dans 12 % des cas seulement, ces heures s'ajouteraient à la grille horaire des élèves.

Cadre de l'enseignement

Cadre de mise en œuvre de l'enseignement d'information-documentation

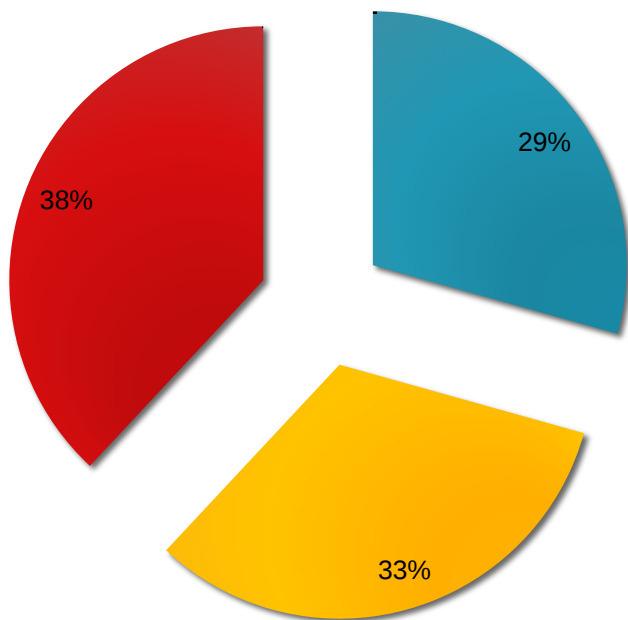


Les heures d'enseignement d'information-documentation résultent d'abord de la mise en œuvre des différents programmes scolaires. Les « projets divers » correspondent aux prix littéraires, à l'opération collégiens ou lycéens au cinéma, aux classes allophones, aux classes médias...

Modalités d'intervention pédagogique

Intervenant(e)s pendant les séances pédagogiques

■ co-animation
 ■ les deux
 ■ seul(e)

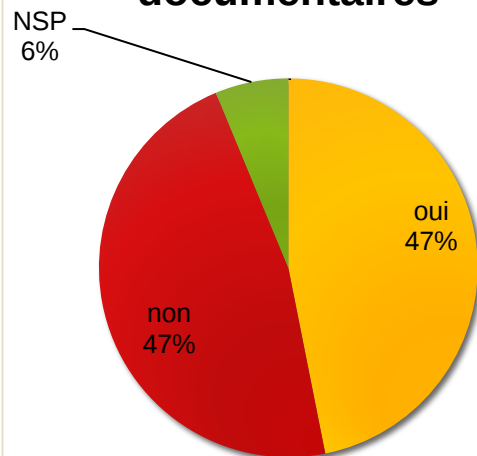


Les modalités d'interventions pédagogiques sont variées :

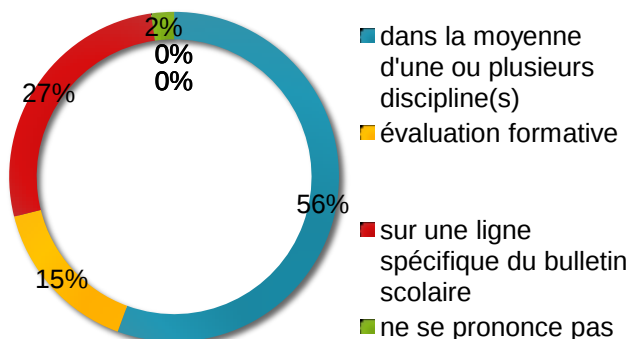
- Moins d' 1/3 des professeur(e)s documentalistes interrogé(e)s interviennent seul(e)s, souvent dans le cadre de l'AP.
- Un peu plus d'1/3 interviennent en co-animation, souvent en classe entière.
- Environ 1/3 interviennent soit seul(e) - souvent devant une demi-classe ou un groupe - soit en co-animation.

Evaluation des apprentissages info-documentaires

Evaluation des apprentissages info-documentaires

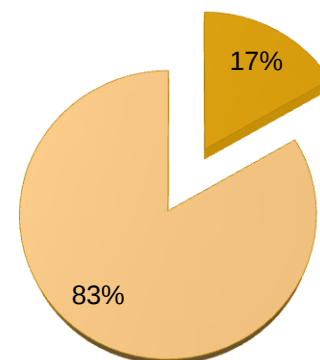


Modalités de notations



Participation aux conseils de classes

■ oui ■ non

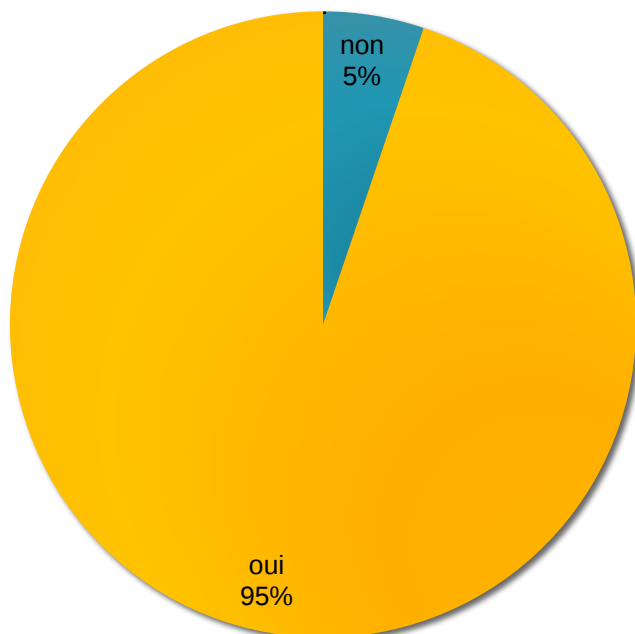


Près de la moitié des professeur(e)s documentalistes évalue leurs élèves, le plus souvent en mettant une note qui entre dans la moyenne d'une discipline. 17% déclarent même participer aux conseils de classes, ponctuellement ou systématiquement, alors qu'ils (elles) ne peuvent toucher l'indemnité afférente. Il s'agit essentiellement des personnes ayant une ligne spécifique dans le bulletin scolaire.

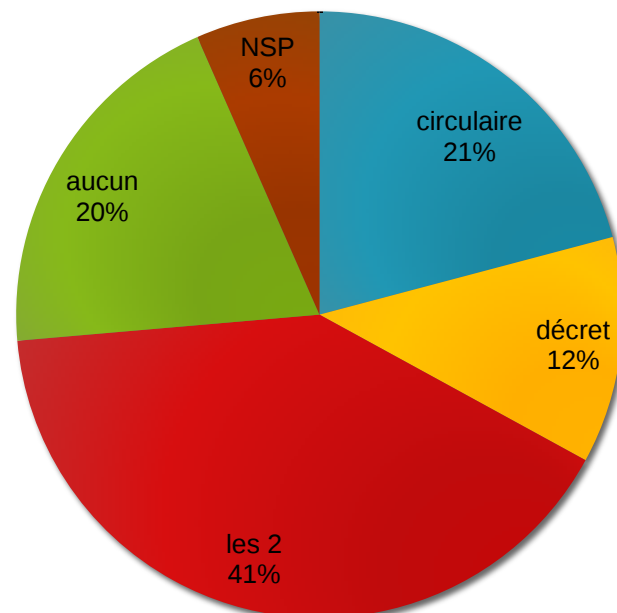
APPLICATION DES TEXTES SUR LES ORS

Connaissance des textes

Connaissance des nouveaux textes



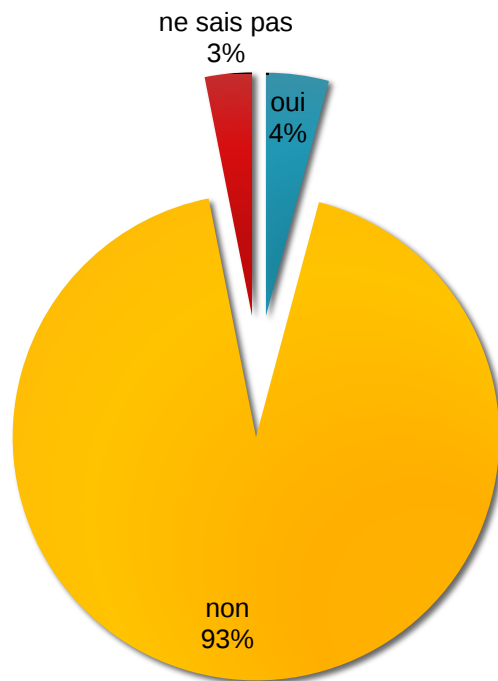
Textes officiels connus



La quasi-totalité des professeur(e)s documentalistes de l'académie ont eu connaissance de la publication des nouveaux textes sur les ORS. Les $\frac{3}{4}$ ont d'ailleurs lu le décret 2014-940 et / ou sa circulaire d'application.

Décharge de 6h consacrée aux relations avec l'extérieur

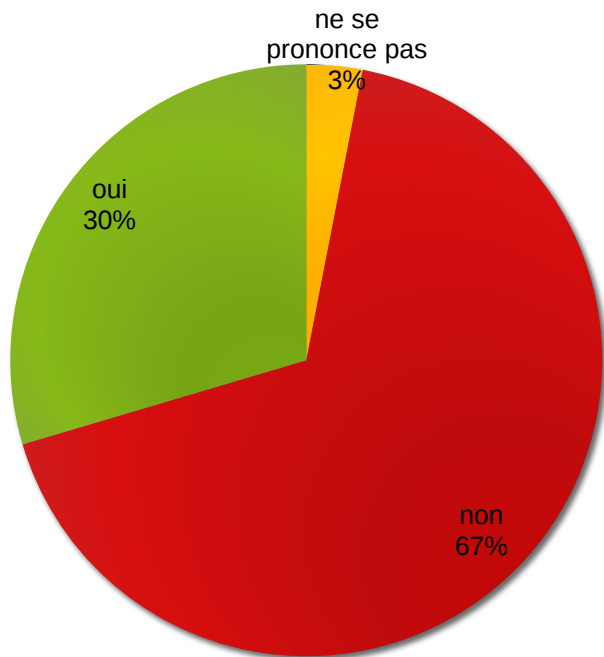
Contestation de la décharge de 6h



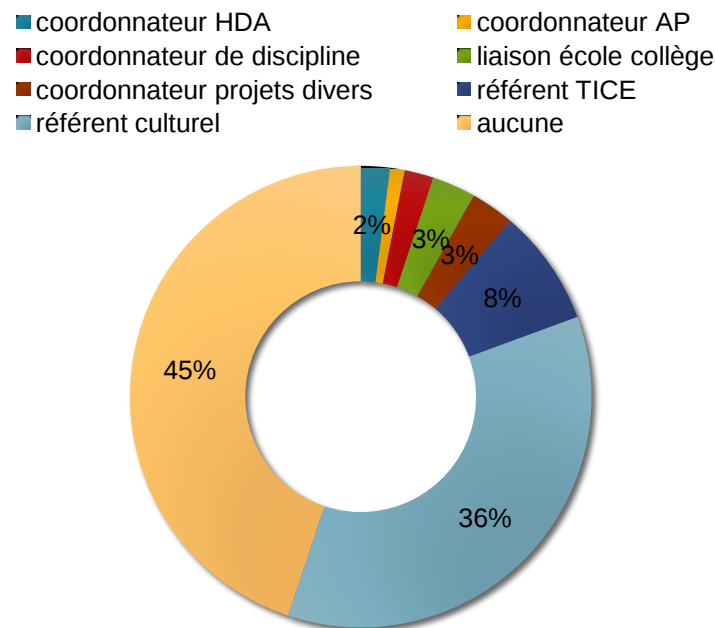
4% des professeur(e)s documentalistes interrogées déclare que la décharge statutaire, inscrite dorénavant dans le décret commun à l'ensemble des professeurs, a été contestée par leur chef d'établissement depuis la rentrée. Les 3% des personnes déclarant ne pas le savoir sont soit contractuelles, soit stagiaires.

Pondérations REP & cycle terminal - IMP

Connaissance de la pondération pour les heures d'enseignement dispensées en REP+ ou en cycle terminal



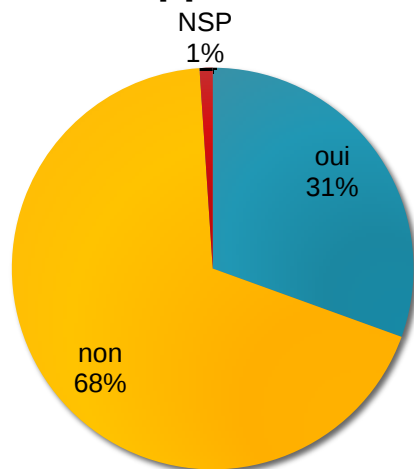
Attribution des IMP aux professeur(e)s documentalistes



La pondération pour les heures d'enseignement en REP+ ou en cycle terminal, acquis du SNES-FSU, est mal connue des professeur(e)s documentalistes. En tout état de cause, **seule la pondération REP+ a été revendiquée par les personnels concernés.** Quant à l'attribution des IMP, elles concernent un peu plus de la moitié des professeur(e)s documentalistes, essentiellement pour la fonction de réfèrent culturel.

Revendication du décompte pour les heures d'enseignement

Demande de l'application des textes

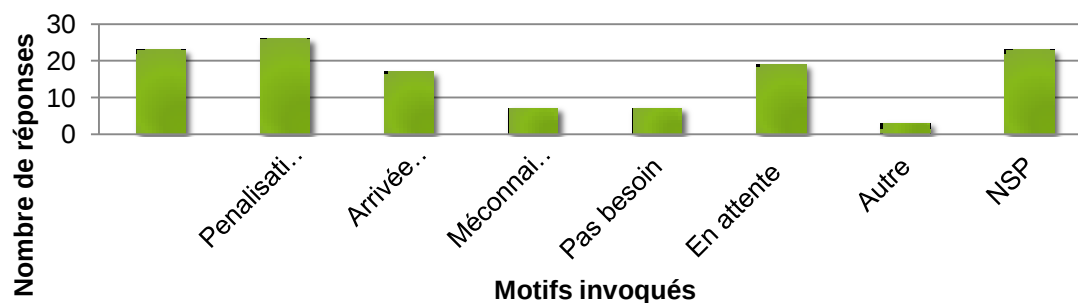


Pour les 2/3 qui ne l'ont pas fait, deux raisons arrivent en tête : la pénalisation de l'ouverture du CDI et le refus probable de leur supérieur.

A la date du 02 novembre 2015, **environ 1/3 des professeur(e)s documentalistes de l'académie ont demandé l'application des textes** à leur chef d'établissement.

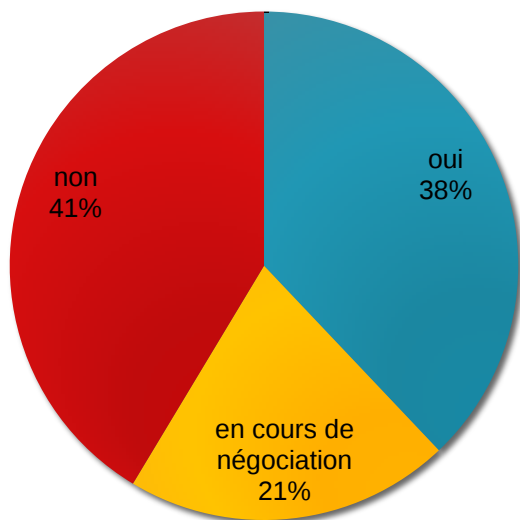
C'est essentiellement en collège que la négociation a été menée (26 cas sur 29). 86% des personnes qui ont demandé à bénéficier du décompte des heures ont un projet CDI et 72,5% évaluent leurs élèves.

Si vous n'avez pas demandé l'application du décompte, c'est parce que...

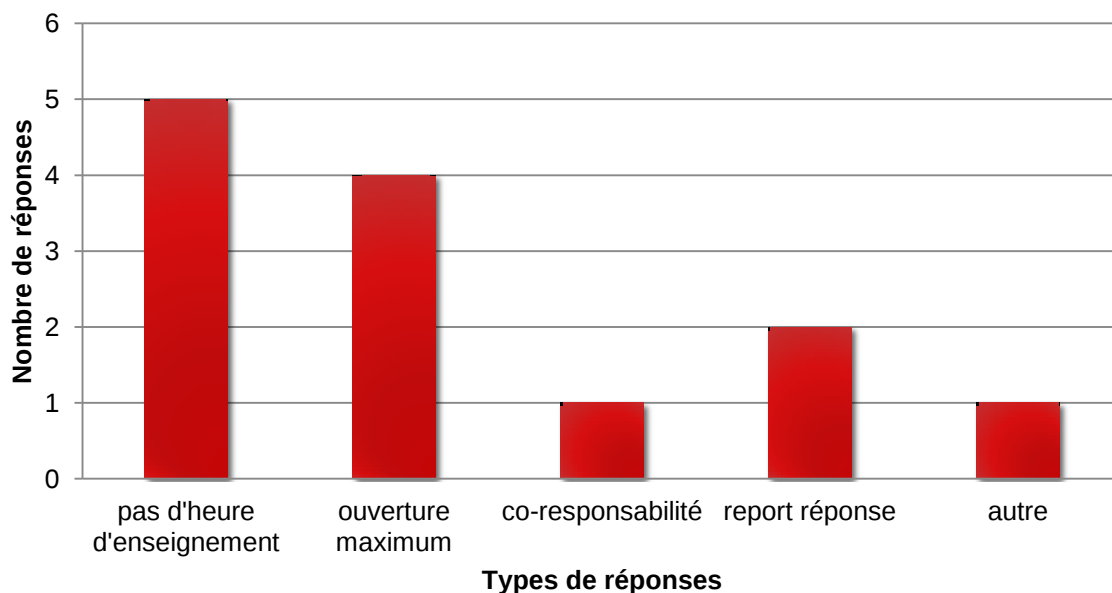


La négociation

Résultats de la négociation



Arguments avancés pour justifier le refus du décompte



Dans 38% des cas, la négociation s'est conclue positivement. 21% des personnes interrogées sont encore en cours de négociation. Pour les 41% qui restent, les 2 arguments principaux avancés par leur chef d'établissement sont : les séances pédagogiques d'information-documentation ne sont pas des heures d'enseignement ; l'ouverture du CDI doit être privilégiée.

Causes de la réussite de la négociation

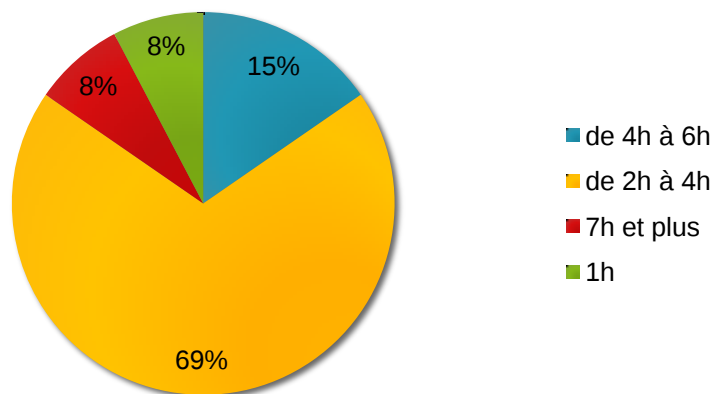
La réussite de la négociation ne semble pas pour l'instant liée au nombre de postes : dans tous les établissements où la négociation a réussi, il n'y a qu'un seul poste.

Le fait que les heures figurent à l'EDT des élèves semble être une condition propice à la réussite de la négociation (9 fois sur 11) **mais pas suffisante** (dans 7 cas sur 12 cette condition n'a pas suffi à emporter la négociation).

C'est la présentation d'un projet CDI dans les différentes instances de l'établissement qui semble être la plus déterminante : lorsqu'il n'est présenté qu'en conseil pédagogique, la négociation échoue 1 fois sur 2. Lorsque le projet est présenté en CA, le refus d'appliquer le décompte n'est prononcé que 2 fois sur 9. **Lorsqu'il est présenté dans les 2 instances, la négociation aboutit dans 100% des cas.**

Modalités d'application des textes

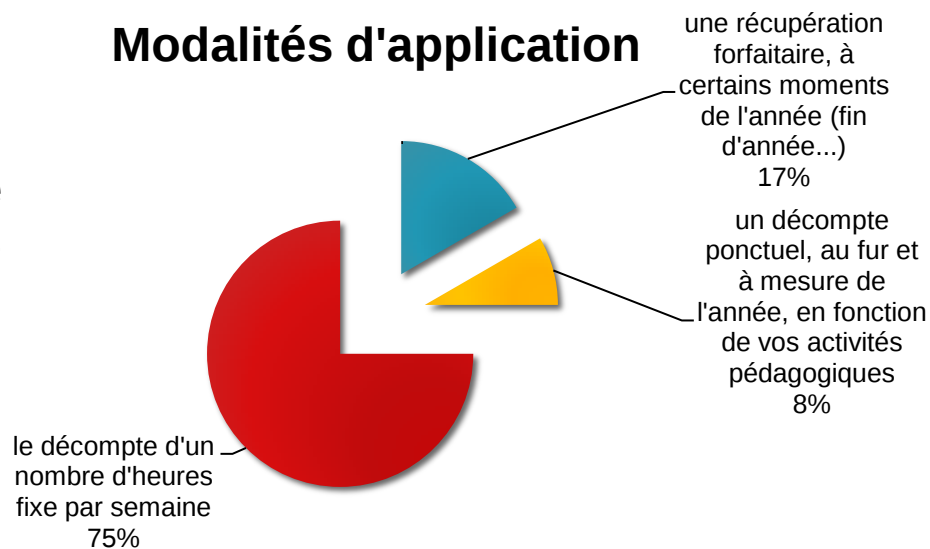
Total des heures décomptées



La majorité des personnes concernées décompte de leur service entre 2 à 4 heures. Mais selon 69% des personnes qui ont obtenu un décompte d'heures dans leur service, cela ne correspond pas à la totalité de leurs heures d'enseignement.

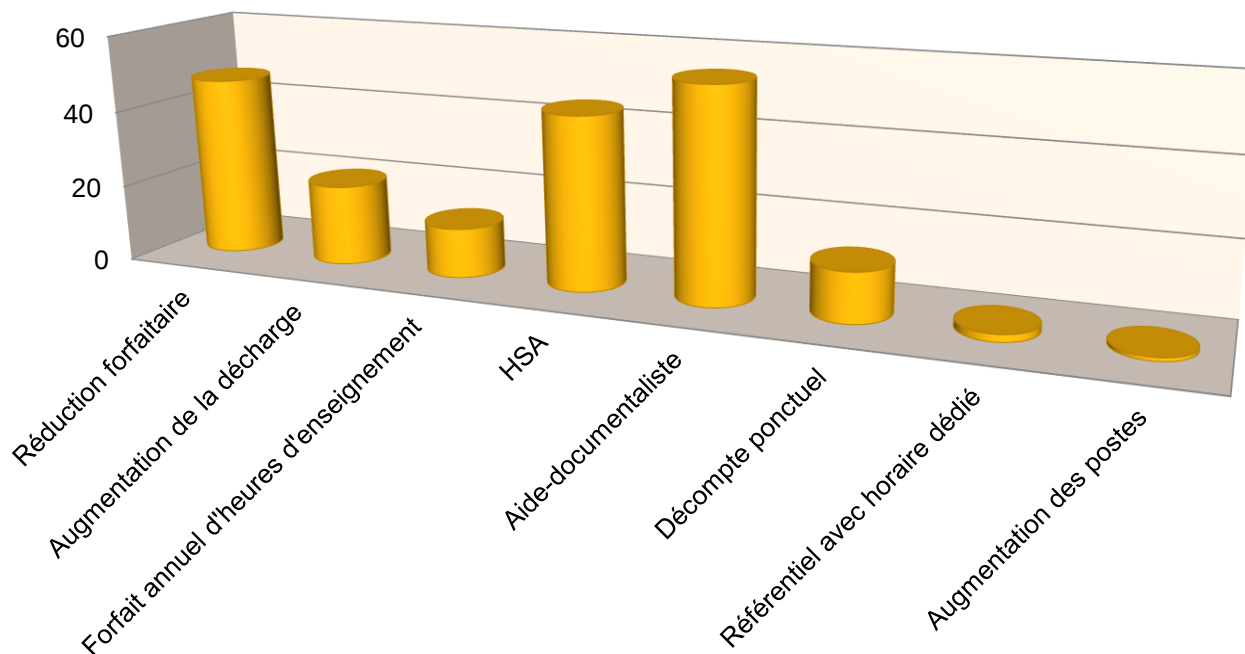
Le décompte d'un nombre d'heures fixe par semaine semble être la modalité d'application préférée par les personnes interrogées.

Modalités d'application



LES PROPOSITIONS

Propositions pour une meilleure prise en compte du travail pédagogique



La proposition qui arrive en tête est la création d'un corps statutaire d'aide-documentaliste pour les tâches de gestion documentaire et d'accueil du public. Vient ensuite la demande d'une réduction forfaitaire. En 3^{ème} position, la revendication de HSA qui paraît en contradiction avec la revendication précédente. Dans la partie question ouverte, quelques sondé(e)s ont également cité l'instauration d'un référentiel et l'augmentation des postes.